

APPEL À CANDIDATURE

Cahier des charges C.D.C

Ateliers-boutiques ou lieu d'exposition

Date de limite de réception des offres : Le 22 Janvier avant 12h00

SPL AMETARRA Adresse : Citadelle Miollis – Bd Danielle Casanova
20000 Ajaccio

Téléphone : +33 (0) 4 95 74 06 62

Courriel : ametarra@ametarra.fr

Table des matières

CHAPITRE 1 - CONTEXTE	3
CHAPITRE 2 - CONNAISSANCE DES LIEUX ET DES EQUIPEMENTS	4
1 - Informations générales.....	4
2- Livraisons.....	4
3- Le lauréat disposera de l'espace suivant :	4
4- Visite de site	4
CHAPITRE 3 – DESCRIPTION DU CAHIER DES CHARGES	5
1- Qui est concerné par cet appel à candidature ?	5
2- Conditions d'installation	5
3- Contraintes imposées.....	5
4- Comment faire pour candidater ?	6
CHAPITRE 4 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET ATTRIBUTION DU BAIL PRECAIRE	7
1– Jugement des candidatures	7
2– Date d'entrée dans les locaux	7
3- Tarification.....	7
CHAPITRE 5 –CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES	8
1– Transmission sous support papier	8
2– Transmission par voie électronique	8

CHAPITRE 1 - CONTEXTE

Acquise par la Ville d'Ajaccio en 2019, la Citadelle Miollis, dont la première pierre a été posée en 1492 et qui n'a depuis cessé de se transformer, fait aujourd'hui l'objet d'un projet ambitieux et inédit d'aménagement, de valorisation et d'ouverture pour devenir un nouveau quartier ajaccien en plein cœur du centre-ville.

Ouverte au public depuis le 4 juillet 2021, elle constitue désormais un nouveau morceau de ville, ouvert sur le centre-ville et se raconte à travers de multiples témoignages et regards artistiques qui donnent lieu à des actions et manifestations culturelles.

Hé viva est le nom de cette démarche unique en Corse mais pas seulement car les autres tiers lieux qui sont ouverts au public le sont en amont de la phase projet. La citadelle d'Ajaccio restera ouverte pendant toute la phase chantier qui servira de support pour raconter sa transformation.

Dans le cadre de ce projet d'activation culturelle, artistique, économique et social, qui s'inscrit dans une démarche d'urbanisme transitoire, certains espaces de la citadelle sont ouverts au public et animés.

De manière assez inédite, c'est à la fois un chantier visant à préparer le foncier (archéologie, dépollution, accessibilité...) qui va s'ouvrir à partir de septembre 2023, et des tests programmatiques pour la Ville et la SPL confiés à des artistes, des commerçants, des architectes, des associations, des acteurs culturels... Tous contribuent à travers leur présence sur place à définir et orienter le projet de transformation, aujourd'hui à l'étude.

La citadelle a accueilli depuis le début de l'année 2023 jusqu'à la mi-décembre 2023 plus de 375 209 personnes.

Dans le cadre de cette activation culturelle, artistique et économique, la SPL Ametarra et son équipe projet ont, dès 2022, mis en œuvre d'ateliers-boutiques dédiés aux artisans locaux au cœur de la citadelle. Situés dans les rez-de chaussé de l'ancien bâtiment des canonnières, la SPL Ametarra a lancé des travaux de remise aux normes électriques et de rafraîchissement des espaces afin de libérer au total 4 locaux pour les boutiques-ateliers.

L'objectif étant de tester une activité commerciale, artistique et artisanale au sein du site, de mettre en valeur l'artisanat local et d'offrir la possibilité d'un espace de vente et de travail en plein centre-ville à des artisans corses.

Dans la continuité de cette démarche et afin d'enrichir et diversifier l'offre, la SPL Ametarra lance un appel à candidature pour l'ouverture de deux ateliers-boutiques ou d'un lieu d'exposition dans l'enceinte de la Citadelle à compter du mois de février 2023.

CHAPITRE 2 - CONNAISSANCE DES LIEUX ET DES EQUIPEMENTS

1 - Informations générales

Adresse : Citadelle MIOLLIS, 1, Bd Danièle Casanova, 20000 Ajaccio.

La citadelle est ouverte du lundi au dimanche de 9h à 18h00 et de 9h00 à 20h00 en haute saison de juin à septembre.

Lors d'événements particuliers (concerts, expositions, nocturnes, manifestations culturelles et artistiques, etc.), la citadelle peut rester ouverte jusqu'à 23h au plus tard.

Son accès est libre et gratuit pour tous les publics. L'entrée et la sortie s'effectuent par l'entrée principale, Bd Danièle Casanova.

2- Livraisons

Les livraisons et l'approvisionnement s'effectueront par l'entrée principale avant 10h du matin. En dehors de ses créneaux de livraison, il n'est pas autorisé d'entrer dans la citadelle avec un véhicule.

3- Le lauréat disposera de l'espace suivant :

Situé au cœur de la Citadelle Miollis et au niveau de la place basse, chaque local est vide, brut et non meublé.

Ils mesurent tous les deux 33 m² il est possible de proposer un projet sur un seul espace (33 m²) ou sur les deux (66 m²).

4- Visite de site

Avant la remise de leurs candidatures, les candidats doivent effectuer une visite de site afin d'apprécier les espaces mis à disposition et la situation au sein du site.

Cette visite est obligatoire et sera assurée par la SPL AMETARRA sur rendez- vous.

Les candidats peuvent en complément venir aussi librement à la citadelle qui est ouverte tous les jours de 9h00 à 18h00.

CONTACT :

Ludivine DEFRANCHI ludivine.defranchi@ametarra.fr
TEL : 04 95 74 06 62 / 06 80 95 64 22

Citadelle Miollis Boulevard Danielle Casanova 20000 Ajaccio

CHAPITRE 3 – DESCRIPTION DU CAHIER DES CHARGES

1- Qui est concerné par cet appel à candidature ?

IL s'agit ici d'un appel à candidature assez ouvert pouvant toucher des artisans, des créateurs, des artistes, des associations...

Il s'agira bien de produire et de fabriquer sur place ou d'exposer sur place.

2- Conditions d'installation

Les locaux sont loués vides de tout mobilier ou équipement, dans son état brut. Chaque salle a son entrée indépendante et donne sur une place ouverte au public et animée grâce à la guinguette et à la présence de 3 boutiques d'artisans, d'un atelier de couture et d'un lieu d'exposition.

Il existe également une porte entre les deux locaux proposés à la location permettant si besoin la jonction.

L'électricité fera l'objet d'une refacturation par le bailleur (la SPL Ametarra)

La Citadelle est équipée d'un seul bloc sanitaire (WC PMR) pour le site et utilisable par les 5 boutiques et la guinguette.

3- Contraintes imposées

- Ouverture des boutiques : L'objectif de la démarche engagée par la SPL Ametarra est de développer une activité artistique, commerciale ou « muséale » dans le site historique de la Citadelle d'Ajaccio ouverte au public de 9h à 18h tous les jours (19h ou 20h en haute saison).
Le lauréat installé sur place devra s'engager à ouvrir son atelier boutique de façon régulière au moins 6 jours/semaine et à minima de 10h à 18h pendant et hors période estivale.
- Affichage extérieur : dans un souci de cohérence et d'animation structurée, les utilisateurs des espaces devront respecter une charte d'animation, d'occupation et de décoration des espaces extérieurs.

- Travaux : l'occupant pourra effectuer des travaux légers dans son local. Ces travaux devront faire l'objet d'une demande préalable à la SPL Ametarra et seront soumis à autorisation.
- Intégration au projet : Situé dans les murs de la citadelle, l'occupant intègre le projet d'ensemble "Hè viva".

Pour cela, la structure exploitante devra répondre aux critères suivants :

- Proposer une note à la SPL Ametarra en cas de modification de tarification ou d'activité.
- Assurer un accueil chaleureux et convivial au public de la citadelle.
- Participer au rayonnement de la citadelle et à son ouverture locale en développant une clientèle extérieure.
- Créer des liens et des synergies en résonance avec la programmation culturelle de la citadelle.
- S'adapter aux contraintes qui sont celles d'un lieu public et de la citadelle : horaires, respect du règlement, des équipes gestionnaires.
- Fermeture du site : L'exploitant pourra être ponctuellement contraint à la fermeture à la suite d'une demande de la SPL Ametarra en fonction des différentes phases de travaux qui ont démarré en septembre 2023. La SPL Ametarra informera en amont l'exploitant de ces dates de fermeture.

4- Comment faire pour candidater ?

Les artistes, artisans et producteurs se positionnent en remplissant le bulletin « réponse à l'appel à manifestation d'intérêt » ci-joint.

Ils fournissent :

- Un Kbis
- Une pièce d'identité valide
- Un CV et une note de présentation de son activité
- Une attestation d'assurance civile professionnelle
- Des plaquettes et/ou photos des productions et/ou tout document permettant de comprendre, visualiser et estimer leurs savoir-faire et compétences
- Une lettre de motivation circonstanciée à être présent au sein de la citadelle
- Une situation comptable et/ou un prévisionnel d'activité pour les trois années
- Une présentation de l'aménagement du local pressenti

Les candidatures seront étudiées et instruites par la SPL Ametarra qui les soumettra à un jury spécialement composé pour l'opération.

Les candidatures devront impérativement parvenir à la SPL Ametarra avant le 22 janvier 2024 à 12h00

CHAPITRE 4 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET ATTRIBUTION DU BAIL PRECAIRE

1– Jugement des candidatures

Tout dossier reçu après cette date et heure ne sera pas pris en considération.

Les candidatures seront sélectionnées au regard des critères objectifs suivants :

- Avoir une activité artisanale de production/fabrication dument immatriculée au Répertoire des métiers ou avoir un projet d'activité artisanale/ou autre en phase d'immatriculation au Répertoire des métiers.
- La qualité du savoir-faire, mais aussi la rareté de l'activité et les éventuels prix, labels ou distinctions obtenus.
- La capacité à transmettre le savoir-faire et à accueillir les publics.
- Formation et expérience professionnelle du candidat.
- Intérêt et viabilité économique du projet (processus de fabrication, caractère innovant, chiffre d'affaires réalisé, compte de résultat prévisionnel...).
- Capacité du candidat à supporter le niveau de redevances d'occupation.
- Ne pas être (ou en voie de l'être) en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire à la date du dépôt du dossier de candidature.

La SPL AMETARRA, accompagné de la ville d'Ajaccio sélectionnera le lauréat.

2– Date d'entrée dans les locaux

Le démarrage estimé de l'installation par l'artisan est mi-février.

3- Tarification

Local n°1 : 430 € (Quatre cent trente euros) par mois pour 33 m2

Local n°2 : 430 € (Quatre cent trente euros) par mois pour 33 m2

Local n°1+ n°2 : 860 € (huit cent soixante euros) par mois pour 66 m2

CHAPITRE 5 –CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES

1– Transmission sous support papier

Les candidatures pourront être remises par courrier ou en main propre directement à la SPL Ametarra :

Citadelle Miollis Boulevard Danielle Casanova 20000 Ajaccio

Entre 9h00 - 12h00 et 14h00 – 17H00

TEL : 04 95 74 06 62

L'enveloppe devra indiquer clairement :

Candidature Ateliers-boutiques ou lieu d'exposition – Citadelle Miollis

La date d'arrivée à la SPL faisant foi.

2– Transmission par voie électronique

Les candidatures pourront être remises par voie électronique aux adresses électroniques suivante :

ametarra@ametarra.fr / citadelle-ajaccio@ametarra.fr

N.B : Si vous ne recevez pas d'accusé de réception dans les 4h suivant votre envoi, cela signifie que votre candidature n'a pas été reçue par la SPL AMETARRA. Assurez-vous d'obtenir un accusé de réception.

ANNEXES :

Plan d'implantation :



 Zone ouverte au public

 Locaux concernés

Photos des deux locaux :

Local 1 :



Le local est actuellement utilisé dans le cadre de « Natale in Ajacciu », il sera vidé à la fin du mois.

Local 2 :



Extérieur



Formulaire d'inscription
AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT
ATELIERS-BOUTIQUES OU LIEU D'EXPOSITION

Nom de l'entreprise.....

Activité.....

N° de siret.....

N° d'immatriculation.....

Nom du chef d'entreprise.....

Adresse de l'entreprise.....

Code postal..... Ville.....

Tel fixe..... portable.....

Email.....

Site Internet

Réseaux sociaux utilisés pour communiquer.....

.....

.....